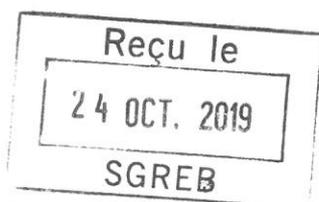


2676/13977.

Pithiviers, le 23 octobre 2019

54 - 12 - 27.



Madame la Préfète
DDT d'Eure-et-Loir
Service Police de l'Eau
17 Place de la République
CS 40517
28008 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par Sophie LE CAIN

N/REF : MB/GF/144/2019

Objet : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce - Prélèvement eau potable sur la commune de Prasville (28)

Madame la Préfète,

En date du 21 octobre 2019, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour un projet de prélèvement en eau potable sur la commune de Prasville.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Monique BEVIERE
Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce